
Date de convocation du Conseil Municipal :

Compte-rendu affiché le :

Président : José MANSOT

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse JANISHON

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

José MANSOT, Alain FEUGIER, Gilles PILLON, Jean-Paul BOURGES, Joseph MUNOZ, Danièle MOREAU, Jean-Claude LE FLOC'H, Thérèse RUME, Sylviane MALEYSSON, Gérard PLATROZ, Marie-Thérèse JANISHON, Danielle TAVERNE, Georges-Henri FOYARD, Brigitte DIAS, Jocelyne BENOZILLO, Jacques LATTE, Jacques MATHY, Jean BONNAMOUR, Christine MYON, Sylvaine D'HOIR,

Membres absents représentés :

Gilbert SABARLY donne pouvoir à Brigitte DIAS

Anne-Laure FOURRE donne pouvoir à Sylvaine D'HOIR

Albert SEVERAN donne pouvoir à Georges-Henri FOYARD

Le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Madame Marie-Thérèse JANISHON est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance publique du

Procédure d'urgence

Un ordre du jour complémentaire d'urgence a été rendu nécessaire afin d'autoriser la signature d'un avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mission d'étude en vue d'une enquête publique dans le cadre de la création d'une digue de protection du parking du Casino, suite à la fusion-absorption de la société SAFEGE ENVIRONNEMENT, actuellement titulaire du marché, par la société SAFEGE.

Ce point sera étudié en fin de séance.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'urgence de cet ordre du jour complémentaire.

**Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit essentiellement de baux, d'avenants et de concessions au cimetière, dont la liste est présentée ci-dessous :

**Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-
22 du Code général des Collectivités Territoriales**

I. Baux - Avenants - Conventions

Type d'actes	Nom du bénéficiaire	Observations
Contrat de location	M. et Mme Albert SEVERAN	Bail de 3 ans pour un loyer mensuel de 680,00 € à compter du 20.04.07

Contrat de location	Melle Lamarthe MOUME	Bail de 3 ans pour un loyer mensuel de 435,29 € à compter du 14.05.07
Contrat de location garage	Mme Catherine PLASENCIA et M. Nicolas HART	Bail de un an pour un loyer mensuel de 58,70 € à compter du 01.06.07
Avenant au contrat de location	Mme Gilda CAPON	Remplacement de l'indice IRL du 2 ^{ème} trimestre 2006 dont la valeur est 105,45

II. Marchés de travaux ou de services

- Signature d'un marché avec la société DUMAS PLOMBERIE pour la réfection partielle du réseau de chauffage de la salle d'activités du groupe scolaire primaire pour un montant de 5 990,00 € HT.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Avancement au grade de Brigadier Chef Principal de deux agents actuellement titulaires du grade de Brigadier

Deux agents, actuellement titulaires du grade de Brigadier, peuvent prétendre à un avancement au grade de Brigadier Chef Principal. L'un des agents a demandé de bénéficier d'une disponibilité pour suivre son conjoint à compter du 1^{er} janvier 2008 et s'établir à l'étranger. Avant son départ, cet avancement de grade auquel il peut prétendre pourra être pris en compte dans le calcul de sa retraite (détenion de la nouvelle situation pendant 6 mois).

Je vous demande de bien vouloir autoriser l'avancement au grade de Brigadier Chef Principal de deux agents actuellement titulaires du grade de Brigadier à compter du 15 juin 2007.

Création d'un poste de Gardien de Police Municipale

Un agent, actuellement en poste au grade de Brigadier, souhaite bénéficier d'une disponibilité pour suivre son conjoint à compter du 1^{er} janvier 2008. Considérant qu'il convient de recruter dès à présent un agent titulaire du grade de Gardien de Police Municipale afin de pallier l'absence de l'agent précité et de permettre sa formation pratique sur le terrain par l'agent encore en poste, je vous demande de bien vouloir créer un poste de Gardien de Police Municipale à compter du 1^{er} juillet 2007.

Mise en place d'un dispositif d'astreintes pour certaines catégories de personnel

Participation financière au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) au titre de

**l'année 2007 – modificatif à la délibération n° 07.29 du 23 mars
2007**

La participation financière au SIGERLY fait l'objet d'une délibération annuelle sur la base de la délibération de l'assemblée générale du syndicat.

La Commune souhaitant payer en une seule fois les travaux d'enfouissement sans recourir à l'emprunt, le Conseil municipal avait été amené à délibérer sur la base du courrier du 15 février 2007 du SIGERLY, intégrant les travaux de dissimulation des réseaux rue de Fontbonne et allée de la Puisatière, soit une participation financière de 292.587,43 €.

Or, le SIGERLY a délibéré sur un montant inférieur, en retenant le recours à l'emprunt pour les travaux de dissimulation comme les autres communes. La participation financière est ainsi ramenée à 193.773,83 €, le coût de la dissimulation des réseaux qui aurait dû être de 128.563,98 € n'ayant été retenu que pour 29.750,38 €.

Le SIGERLY ne pouvant modifier son appel à cotisation, je vous demande de bien vouloir modifier la délibération n° 07.29 du 23 mars 2007 en délibérant favorablement sur la participation financière de la Commune à hauteur de 193.773,83 € au titre de l'exercice 2007. La somme correspondante sera prélevée au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Le SIGERLY procédera aux appels financiers de régularisation au titre de la participation financière de 2008.

Participation financière au Centre de Loisirs de la Beffe pour l'année 2007

Par délibération en date du 3 septembre 2002, le Conseil municipal a délibéré sur les conditions d'accueil des enfants tourellois au Centre de Loisirs de Dardilly.

Chaque année, il faut cependant délibérer sur la valeur d'une journée au Centre de Loisirs puisque la Commune de Dardilly facture à La Tour de Salvagny le coût total correspondant à l'ensemble des journées passées par les enfants tourellois. Il revient ensuite à la Commune de procéder au recouvrement des sommes dues par les familles.

Depuis plusieurs années, La Tour de Salvagny a ainsi la possibilité d'avoir quinze enfants de plus de six ans accueillis et trois enfants de trois à six ans. Ces chiffres apparaissent assez adaptés au besoin puisque la Commune peut donner satisfaction à l'ensemble des demandeurs sans avoir à faire jouer des règles de priorité en faveur des familles dépourvues d'autres solutions de garde pendant l'été.

La délibération de 2006 avait fixé le montant de la participation financière de la Commune au Centre de Loisirs à la somme de 33,75 € par jour et par enfant tourellois. Ce montant correspondait au prix de revient par enfant, soit 36,95 €, diminué de la prestation versée par la Caisse d'Allocation Familiale de 3,20 €.

Le montant de cette participation a diminué pour l'année 2007, puisque le prix de revient est passé à 32,13 €, tandis que la prestation de la Caisse d'Allocation Familiale est de 3,28 €, soit un tarif quotidien de 28,85 €. En un an, le coût d'une journée d'un enfant au Centre de Loisirs est par conséquent en réduction de 14,5 %.

Je vous demande de bien vouloir décider la participation financière de la Commune au fonctionnement du Centre de Loisirs de la Beffe à hauteur de 28,85 € par jour et par enfant tourellois, étant précisé que certaines familles peuvent bénéficier d'une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales venant en déduction de cette somme.

Je vous demande également de bien vouloir confirmer le principe adopté depuis plusieurs années selon lequel les familles tourelloises procéderont au remboursement des sommes à la Commune selon le même tarif que celui appliqué aux familles dardilloises, en fonction de leur quotient familial.

**Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année
scolaire 2007/2008**

Les tarifs de la restauration scolaire ne pouvaient, jusqu'à l'année dernière, être fixés qu'après parution du décret relatif à l'encadrement des tarifs, courant juillet. Compte tenu du délai de préavis de 2 mois prévu au contrat d'affermage, les nouveaux tarifs votés par le Conseil Municipal ne pouvaient donc prendre effet avant les vacances de Toussaint.

Les tarifs de la restauration scolaire ne faisant plus l'objet d'un encadrement par les Pouvoirs Publics, il paraît donc préférable de fixer les tarifs de la restauration scolaire sur la base de l'année scolaire, soit à compter de la rentrée scolaire.

Aussi, je vous propose d'ajuster les tarifs sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit 1,13%, portant le prix du repas pour un enfant à 3,48 € et le tarif pour un repas adulte à 4,38 €.

**Attribution de subventions à l'association
Tour Athletic Club (TAC)**

❖ L'association Tour Athletic Club (TAC) organise, notamment pendant les vacances scolaires, des stages multisports qui permettent d'offrir aux enfants jusqu'à 15-16 ans, des activités sportives variées.

Ces stages complètent, à la satisfaction des parents, les activités régulièrement proposées sur la commune en faveur des jeunes. De façon à pérenniser ces activités et permettre une organisation optimale de ces stages, il est proposé d'établir une convention triennale avec le TAC pour contribuer au financement de ces prestations, à hauteur de 3 500 € par an, à compter de septembre 2007.

Le montant de cette participation n'exclue pas les aides ponctuelles qui seront attribuées aux enfants tourellois.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention avec l'association Tour Athletic Club selon les conditions précitées.

❖ L'association Tour Athletic Club (TAC) a organisé, pendant les vacances de Pâques, un stage multisports auquel 27 enfants tourellois ont participé. La Commune souhaitant promouvoir le développement d'activités pour les jeunes, notamment pendant les périodes de vacances scolaires, il est proposé d'attribuer à l'association Tour Athletic Club une subvention de 15 € par enfant tourellois ayant participé au stage, soit la somme de 405 €.

**Attribution d'une subvention à la Mission Locale des Monts d'Or
et des Monts du Lyonnais**

La Mission Locale et l'ANPE ont organisé une vaste opération de rencontre, le 7 juin, entre les jeunes demandeurs d'emploi et les entreprises du secteur couvert par la Mission Locale. Cette opération est conduite en partenariat avec de nombreux acteurs locaux : les communes, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, TECHLID, l'APADLO, GEOL, le Lions Club, le Crédit Agricole.

Cette opération entraîne des dépenses exceptionnelles liées à la logistique à mettre en place. Certains acteurs ont mis des moyens matériels à la disposition de la Mission Locale. D'autres comme la Commune de La Tour de Salvagny ne peuvent s'y associer qu'au travers d'une subvention.

C'est en vue d'apporter la participation de la Commune à cette opération qui ne peut que dynamiser le secteur et faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active, qu'il est demandé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais.

**Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du
Jumelage**

Dans le cadre du jumelage, 56 Tourellois, dont certains membres du Conseil municipal, du Conseil municipal d'enfants et du jumelage, ont effectué, les 18, 19 et 20 mai 2007, un voyage à Terruggia.

Par simplicité administrative, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Les Amis du Jumelage d'un montant de 1 200 €, correspondant à la contribution de la Commune de La Tour de Salvagny aux frais engagés par la Commune de Terruggia qui dispose de moyens financiers modestes.

Conformément à l'habitude, les frais d'hébergement, ainsi qu'un repas, ont été réglés directement par les participants.

**Attribution d'une subvention à l'association Culture et
Bibliothèque pour tous**

A l'occasion des 30 ans de la Bibliothèque pour Tous, l'association organisera, le samedi 20 octobre 2007, une journée portes ouvertes sur ses activités.

Je vous propose de lui attribuer, à cette occasion, une subvention de 500 €.

**Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché de
maîtrise d'œuvre relatif à la mission d'étude en vue d'une**

**enquête publique dans le cadre de la création d'une digue de
protection du parking du Casino**

La Mairie a été informée, en date du 24 mai 2007, de la fusion-absorption de la société SAFEGE ENVIRONNEMENT, titulaire du marché d'étude en vue d'une enquête publique dans le cadre de la création d'une digue de protection du parking du Casino, par la société SAFEGE.

Pour régularisation, il convient de passer un avenant de transfert du marché d'étude de la société SAFEGE ENVIRONNEMENT à la société SAFEGE.

Cette dernière s'engage à poursuivre les études commencées par la société SAFEGE ENVIRONNEMENT, sans modification des prestations prévues au marché initial.

Un arrêt des comptes, visé des deux sociétés, a été produit.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mission d'étude en vue d'une enquête publique dans le cadre de la création d'une digue de protection du parking du Casino.

Questions diverses

Le Maire

José MANSOT